

## **RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

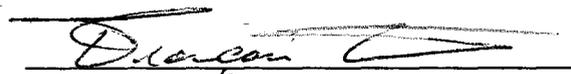
**QUE l'Assemblée nationale dénonce la volonté centralisatrice contenue dans le rapport Romanow;**

**QU'elle s'assure que toutes mesures mises de l'avant par le gouvernement fédéral dans le secteur de la santé respectent les champs de compétence des provinces en matière de santé; et**

**QUE les sommes devant être versées pour assurer le financement de la santé le soient sans condition et en fonction des priorités identifiées par les Québécoises et les Québécois.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 29 NOVEMBRE 2002.**

Québec, ce vingt-neuvième jour de novembre 2002



**François Côté**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

